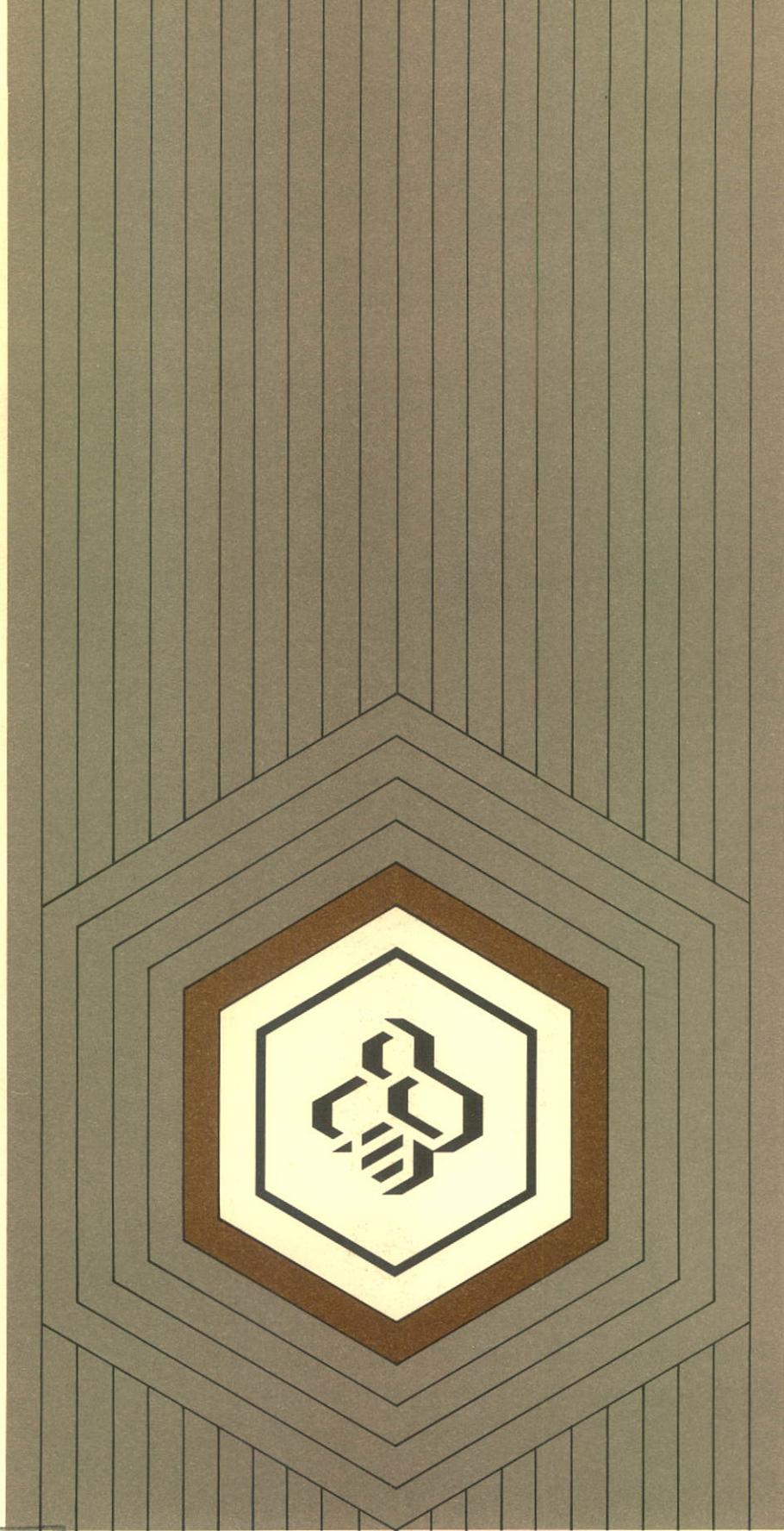


RAPPORT ANNUEL 1978

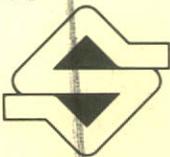


une institution du mouvement des caisses populaires desjardins

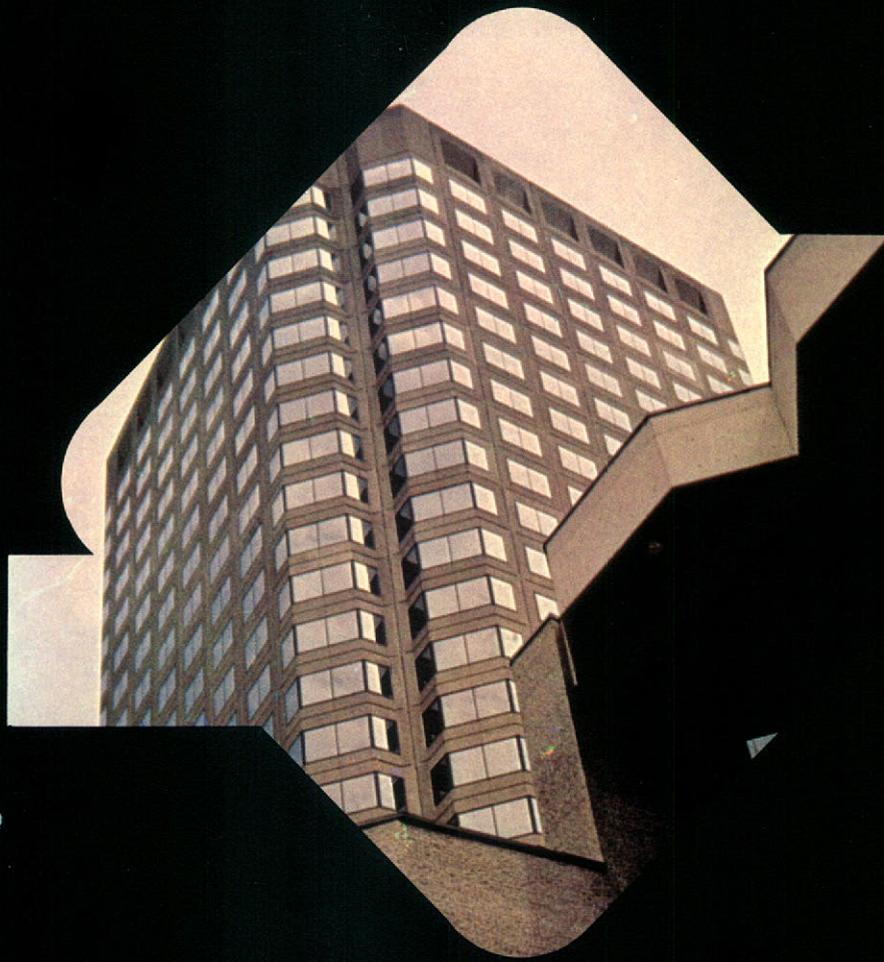
HOWARD ROSS LIBRARY
OF MANAGEMENT

AUG 23 1979

MCGILL UNIVERSITY



la sécurité
compagnie d'assurances générales
du canada



LA SÉCURITÉ
compagnie d'assurances générales
du Canada

conseil d'administration

J. GAUDIOSE HAMELIN
Président du Conseil

COMITÉ EXÉCUTIF

FRANÇOIS ADAM
Président

J. ROLAND DION
1er Vice-président

PAUL-YVON LESAGE
2ième Vice-président

J. GAUDIOSE HAMELIN
RAYMOND AUDET

ADMINISTRATEURS

FRANÇOIS ADAM, Lévis

RAYMOND AUDET, Maria

ROLLAND BISSON, Windsor

MAURILLE BOUCHARD, St-Raphaël

GILLES BOULIANE, Hull

JEAN-ROGER BRODEUR, Chicoutimi

J. ROLAND DION, Québec

GABRIEL J. FOREST, St-Boniface

JEAN-YVES GAUTHIER, Matane

J. GAUDIOSE HAMELIN, Montréal

CLAUDE LÉPINE, St-Jacques

PAUL-YVON LESAGE, Ste-Thérèse-d'en-Haut

JACQUES L'HEUREUX, Ottawa

LUCIEN MAYNARD, Edmonton

LUCIEN PILON, St-Hyacinthe

ANDRÉ POIRIER, Shawinigan-Sud

LÉONARD ROBITAILLE, Dupuy

MARCEL VALIQUETTE, Montréal

comité de régie

DIRECTION GÉNÉRALE

*FRANÇOIS ADAM
Président

* ANDRÉ CHAMBERLAND
Directeur général

DIRECTEURS DE SERVICES

MICHEL ARCHAMBAULT, f.i.a.c.
Agences

PIERRE ARCHAMBAULT, a.i.a.c.
Responsabilité

MICHEL BÉDARD
Garantie

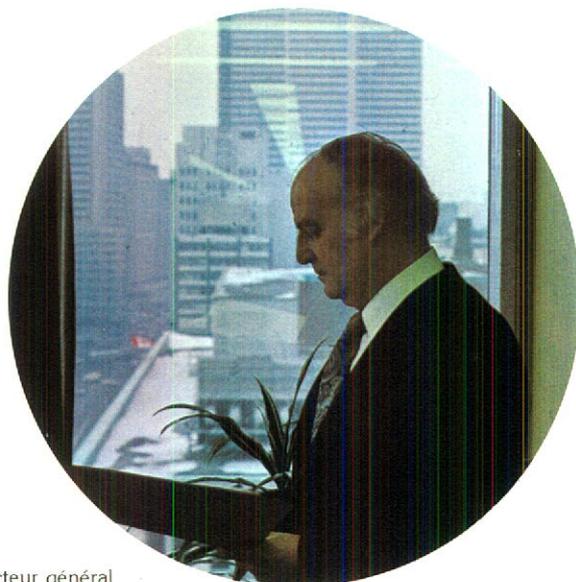
MARCEL CÔTÉ, a.i.a.c.
Biens

PAUL DÉSY
Sinistres

JEAN GAGNON
Secrétaire-trésorier

JACQUES GOUIN
Automobile

J. MARCEL LORD
Personnel



M. André Chamberland, directeur général

rapport du président

À nouveau, La Sécurité a connu d'excellents résultats pour son dernier exercice financier, tout en maintenant un accroissement appréciable de ses affaires d'assurance et ce, grâce surtout à une capitalisation adéquate qui lui a permis de conserver davantage de son volume de primes pour propre compte, et au maintien des mesures correctives en application depuis quelques années.

Malgré une perte de volume de \$2 129 000 suite à l'étatisation de l'assurance responsabilité civile automobile par le gouvernement du Québec, La Sécurité n'en a pas moins réussi à augmenter son volume de primes de \$951 000 pour atteindre un montant de \$50 942 000. Quant à son volume net acquis, il s'est vu porté à \$25 672 000, soit une augmentation de \$1 737 000 sur l'année antérieure ou 7,3%.

Sauf pour le Québec en raison de l'étatisation précédemment mentionnée, La Sécurité a vu son volume de primes augmenter dans toutes les provinces où elle traite des affaires, en Alberta particulièrement, et a réalisé des profits partout.

Cet accroissement de volume a nécessairement entraîné un financement de primes non gagnées de l'ordre de \$1 902 000; mais malgré ce financement et la constitution de réserves de diverses natures pour la protection de ses assurés et réclameurs, La Sécurité a réalisé des bénéfices nets d'impôt au montant de \$1 551 000 portant son capital et son surplus à \$11 772 000 somme plus que suffisante pour lui permettre de satisfaire aux exigences gouvernementales en matière de solvabilité financière.

Compte tenu du contexte économique dans lequel nous avons évolué et des nombreuses contraintes avec lesquelles nous avons dû vivre, il y a lieu, nous croyons, d'être satisfaits des résultats que vient d'enregistrer La Sécurité.

Au terme de ces brefs commentaires, nous aimerions exprimer à M. Gaudiose Hamelin tous nos regrets de le voir quitter le poste d'administrateur qu'il assumait avec grande compétence. Il avait également siégé au Conseil d'administration de La Société d'Assurance des Caisses Populaires pendant de nombreuses années et avait acquis une excellente expérience administrative en matière d'assurance générale. Son départ privera malheureusement La Sécurité de ses précieux conseils. Je tiens à le remercier très sincèrement de l'appui constant qu'il nous a accordé si généreusement durant son terme d'office.

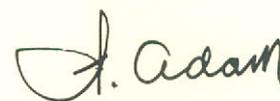
En ce qui me concerne, puisque j'ai décidé de prendre également ma retraite, je ne solliciterai pas un autre mandat et ce, afin de laisser à mon successeur le siège que j'occupais depuis 1963, année où le Mouvement Desjardins s'est porté acquéreur du capital-actions de La Sécurité que détenaient des compagnies françaises.

Comme brève rétrospective, il est intéressant de noter qu'au moment de l'achat de La Sécurité, cette dernière avait un capital et un surplus dépassant légèrement \$3 000 000 et souscrivait un volume de primes brutes de \$3 039 833. Par contre, fin 1978, son capital et son surplus sont passés à \$11 772 000 tandis que son volume de primes se chiffre à \$50 942 000.

Cet accroissement n'a pas été chose facile, raison de plus d'être fiers des résultats que laisse voir le 39^e rapport financier de La Sécurité, Compagnie d'assurances générales du Canada. Ces résultats, nous les devons certes en premier lieu aux officiers et employés de La Sécurité pour le dévouement, la loyauté et la collaboration qu'ils ont toujours manifestés dans l'exercice de leurs fonctions. Nous les devons également à l'apport très précieux de tous nos représentants, à celui des Caisses populaires et institutions du Mouvement Desjardins. Il est indéniable que sans le concours de tous ces collaborateurs, les succès de La Sécurité n'auraient pu être atteints.

Aux administrateurs, anciens et actuels, mes remerciements empressés pour l'appui qu'ils n'ont jamais cessé de m'accorder, mais particulièrement aux anciens qui ont vécu avec moi les années difficiles que La Sécurité a traversées.

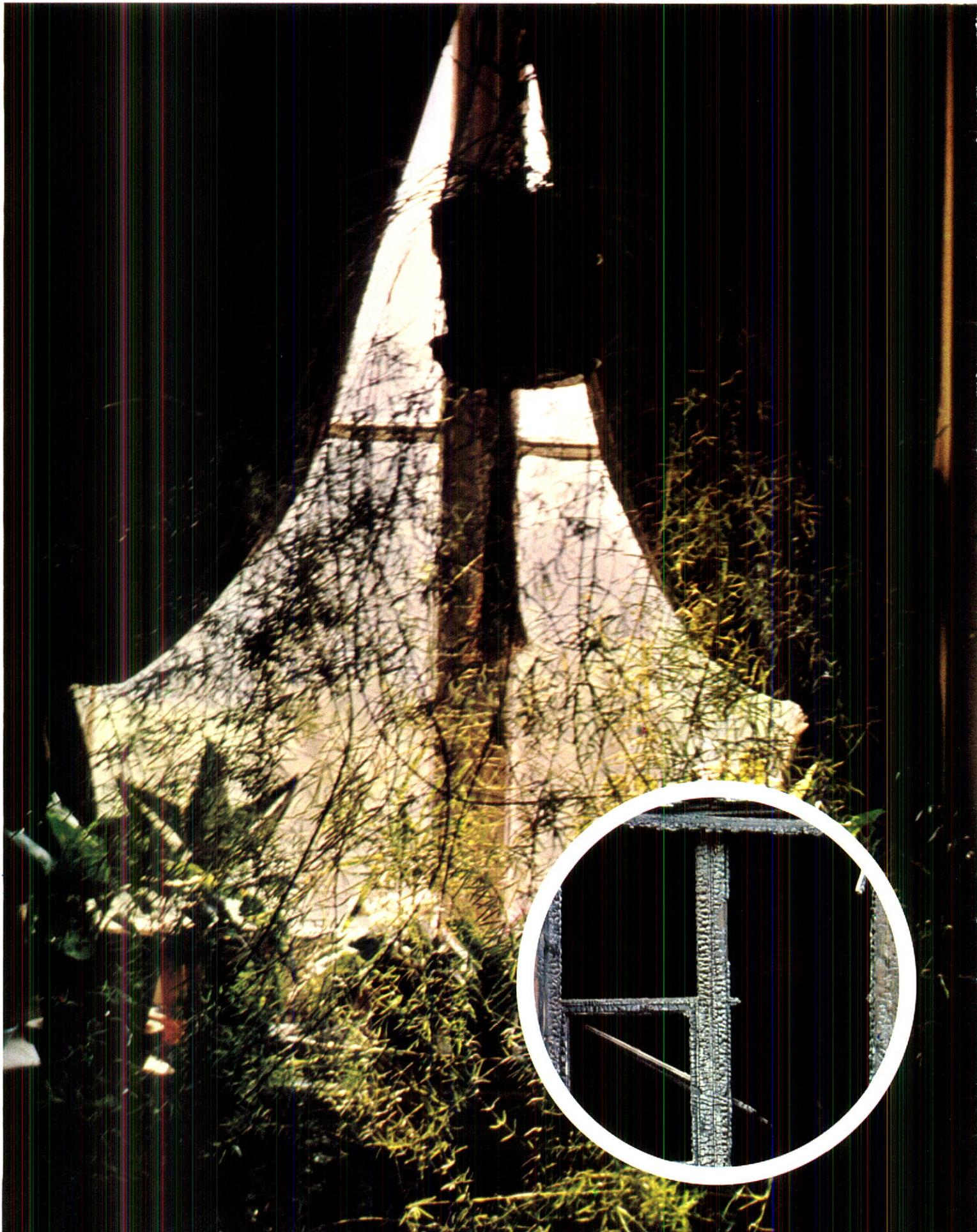
Je quitte, non sans regrets, mais avec toutefois la satisfaction du devoir accompli, en souhaitant à mon successeur et à La Sécurité tous les succès que l'on puisse espérer.



président



M. François Adam lors d'une réunion du Conseil d'administration

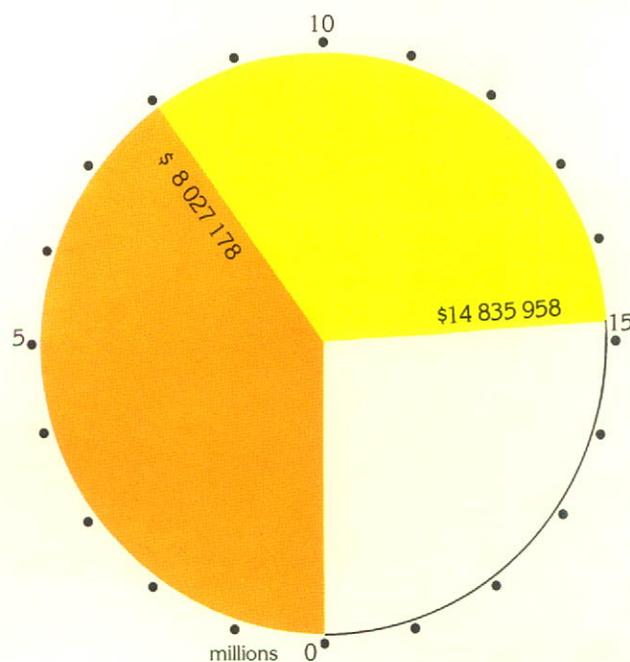


assurance des biens

Le Service des biens de La Sécurité offre au public toute une gamme de protections basées sur les besoins de chaque individu. Il protège ainsi ses investissements par un contrat d'assurance sur les biens matériels privés ou commerciaux contre l'éventualité de dommages pouvant être causés par le feu, la fumée, la foudre, etc. ou encore des pertes subies par un vol.

Ces protections sont de nos jours indispensables puisqu'elles permettent non seulement à l'individu de se prémunir contre les aléas de la vie mais aussi de garantir sa solvabilité auprès de son créancier.

Les trois sections de notre Service des biens (assurance des habitations, assurance des entreprises et assurance multirisques) sont en mesure d'accorder un éventail de protections pouvant satisfaire les exigences du client, qu'il soit propriétaire d'une résidence, d'un commerce, d'une usine ou qu'il s'agisse d'un entrepreneur engagé dans la construction d'un pont ou tout autre projet d'envergure.



Primes brutes souscrites

1974

1978

millions



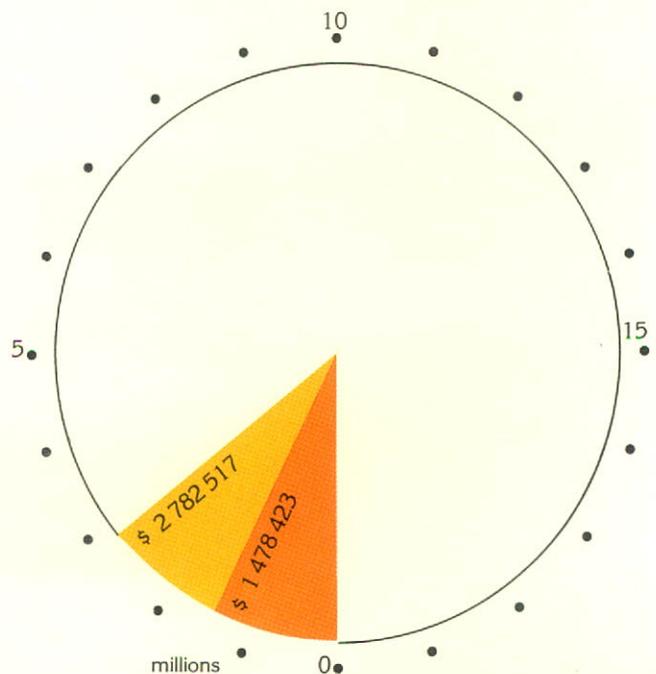
assurance cautionnement

Le Service des cautionnements à La Sécurité est l'un des plus importants en son genre au Québec.

Son rôle consiste à faire l'évaluation administrative, technique et financière des entrepreneurs en vue de les qualifier en se portant garant des obligations contractuelles qu'ils assument auprès des différents donneurs d'ouvrage.

Avec 15% du marché québécois et quelque 400 entrepreneurs réguliers, nous sommes appelés à émettre des cautionnements non seulement au Québec mais aussi dans tout le Canada et même quelquefois sur les marchés internationaux.

Le Service des cautionnements offre aussi au public toute une gamme de garanties diverses nécessaires à toute personne sollicitant un permis dans les différentes sphères d'activité que nous connaissons.



Primes brutes souscrites

1974

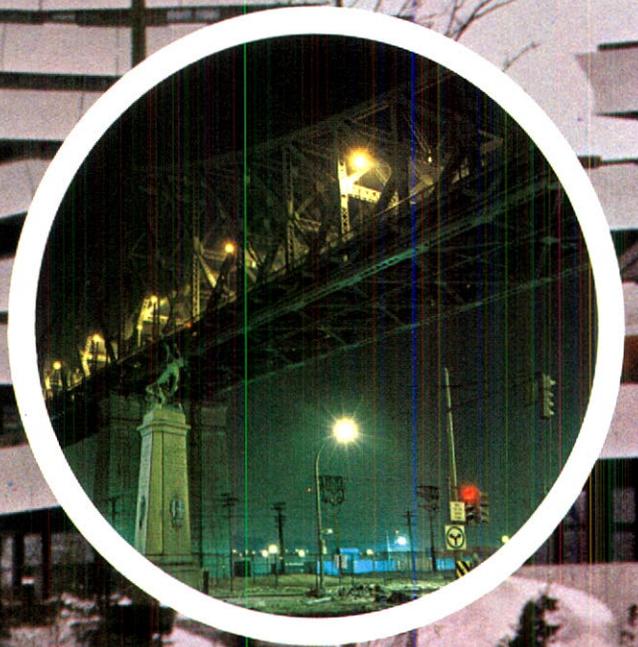


1978



millions

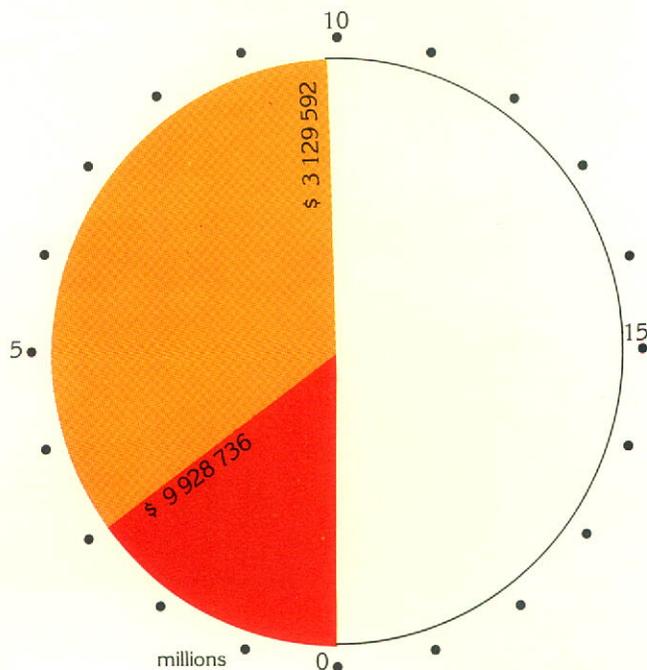
0



assurance responsabilité

L'assurance de la responsabilité civile a pour but de protéger les personnes et les entreprises contre les pertes financières que leur imposerait la loi, suite à leur négligence. En plus de payer les sommes qui seraient dues à des tiers à cause de cette éventuelle responsabilité, l'assureur s'engage aussi à s'occuper de tous les aspects de la défense de son client. Cet engagement signifie, selon le cas, qu'il fera les enquêtes qui s'imposent, consultera et paiera les experts susceptibles de jeter la lumière dans la cause, paiera les frais légaux pour la défense et, en dernier lieu, paiera les intérêts exigibles sur le montant qu'il aura à verser aux réclamants.

Notre service émet ainsi les contrats d'assurance nécessaires pour protéger la responsabilité des gens et des entreprises contre l'éventualité d'une multitude de genres d'accidents. Aussi, il se classe parmi les premiers au Québec quant au volume d'affaires souscrit.



Primes brutes souscrites

1974



1978



millions

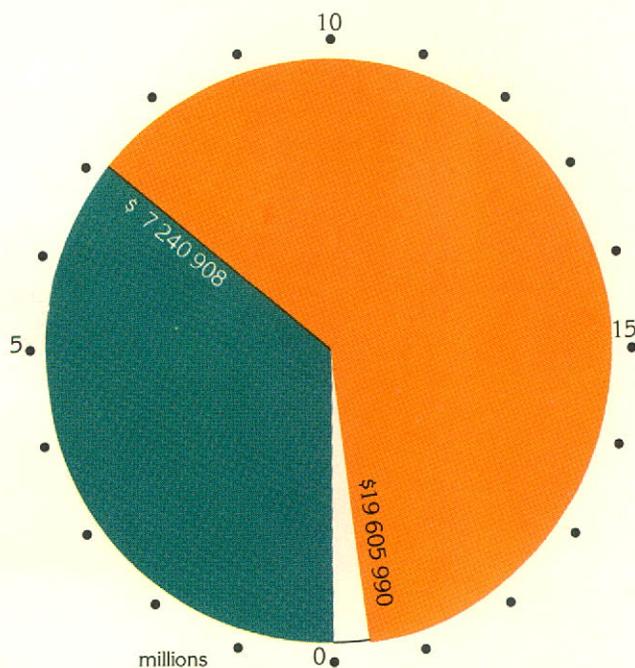
0



assurance automobile

L'assurance automobile du Québec est aujourd'hui une garantie par laquelle l'assureur indemnise les tiers contre les dommages matériels subis lors d'un accident d'automobile. Par l'intermédiaire de ses courtiers, le Service de l'assurance automobile de La Sécurité offre donc ces garanties non seulement à travers le Québec mais partout ailleurs au Canada. Il assure en plus des propriétaires de véhicules de tourisme, les véhicules utilitaires, les flottes, les garagistes et les marchands de véhicules.

Pour maintenir un service efficace tant auprès de ses assurés qu'envers les courtiers par l'entremise desquels il traite ses contrats, le Service de l'assurance automobile compte sur l'appui d'un personnel soucieux de répondre aux exigences de sa clientèle. C'est ainsi que la décision récente de mécaniser une partie de ses opérations, s'inscrit dans le cadre de son objectif premier, garantir à ses assurés un service impeccable en ce qui a trait à la qualité et à la diligence.



Primes brutes souscrites

1974



1978



millions



rapport des vérificateurs

Aux actionnaires
La Sécurité Compagnie d'Assurances
Générales du Canada

Nous avons vérifié le bilan de La Sécurité Compagnie d'Assurances Générales du Canada au 31 décembre 1978, ainsi que les états des résultats, des surplus réservés et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1978, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les pratiques comptables décrites à la note 1. De plus, compte tenu du redressement rétro-actif, ces pratiques comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés
Comptables agréés

Montréal
Le 2 mars 1979



BILAN

au 31 décembre

actif

	1978	1977
Placements:		
Actions	\$ 3,464,537	2,349,200
Obligations	20,105,146	18,245,562
Prêts Hypothécaires	2,666,250	2,000,000
Certificats de Dépôts Garantis	5,000,000	5,300,000
	<hr/>	<hr/>
	31,235,933	27,894,762
Encaisse	421,499	1,026,001
Intérêts courus sur les Placements	495,596	463,946
Débiteurs:		
Courtiers	6,945,684	6,973,685
Réassureurs	1,744,452	681,137
Compagnies Réassurées	365,078	269,361
Autres	235,640	130,464
Dépôts de Réassurance	324,074	144,013
Immobilisations (note 3)	432,053	454,331
	<hr/>	<hr/>
	\$42,200,009	38,037,700

POUR LE CONSEIL

François ADAM, Administrateur

J. Roland DION, Administrateur

passif

1978

1977

Provision pour sinistres en voie de règlement et honoraires d'ajustement	\$ 16,461,190	13,528,697
Primes non acquises	11,119,036	9,216,692
Taxes à payer et frais courus	728,730	604,663
Créditeurs:		
Courtiers et Assurés	20,000	68,200
Réassureurs	700,809	2,288,105
Compagnies Réassurées	134,148	145,714
Autres	431,127	953,707
Impôts sur le revenu	145,000	—
Dépôts des réassureurs	687,755	1,011,198
	<u>\$ 30,427,795</u>	<u>27,816,976</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions		
Autorisé: \$13,000,000		
30,000 actions privilégiées, 4½% cumulatif, rachetables à la valeur nominale de \$100. chacune		
100,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de \$100. chacune		
Émis et payé — 38,575 actions ordinaires	3,857,500	3,857,500
Surplus d'apport	6,086,041	6,086,041
	<u>9,943,541</u>	<u>9,943,541</u>
Surplus réservés	928,540	697,563
Bénéfices non répartis (déficit)	900,133	(420,380)
	<u>11,772,214</u>	<u>10,220,724</u>
	<u>\$42,200,009</u>	<u>38,037,700</u>

surplus réservés

	1978	1977
Solde au début redressé (note 2)	\$ 697,563	1,343,069
Virement du (au) déficit suite à l'augmentation (diminution) des postes suivants:		
Moins-value des placements	253,255	(1,026,121)
Valeur comptable nette des immobilisations	(22,278)	380,615
	230,977	(645,506)
Solde à la fin	<u>\$ 928,540</u>	<u>697,563</u>

bénéfices non répartis

Déficit au début	\$ (420,380)	(3,515,446)
Solde déjà établi		
Redressements des exercices antérieurs: (note 2)		
Inscription de l'amortissement de l'escompte sur les obligations	158,907	105,435
Inscription des immobilisations à la valeur comptable nette	454,330	73,716
Élimination de la moins-value sur les placements	84,326	1,163,918
Virement au surplus réservés	(697,563)	(1,343,069)
	—	—
Solde redressé	(420,380)	(3,515,446)
Revenu net	1,551,490	2,449,560
Virement des (aux) surplus réservés	(230,977)	645,506
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	<u>\$ 900,133</u>	<u>(420,380)</u>

résultats de l'exercice

TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1978

1978

1977

REVENU

Primes brutes souscrites	\$ 50,941,901	49,991,301
Primes cédées aux réassureurs	<u>23,368,271</u>	<u>23,413,821</u>
Primes nettes souscrites	27,573,630	26,577,480
Augmentation des primes non acquises	<u>1,902,344</u>	<u>2,643,103</u>
Primes nettes acquises	<u>25,671,286</u>	<u>23,934,377</u>

COÛT DES RÉCLAMATIONS

Sinistres et frais de règlements bruts	28,839,928	24,641,011
Montants recouvrés des réassureurs	<u>13,258,671</u>	<u>11,538,597</u>
Sinistres et frais de règlements nets	15,581,257	13,102,414
Revenu brut	<u>10,090,029</u>	<u>10,831,963</u>

DÉPENSES

Commissions nettes	3,156,208	2,950,789
Frais d'administration	7,347,236	6,721,330
Taxes sur primes	<u>608,193</u>	<u>572,296</u>
	11,111,637	10,244,415
Revenu (perte) d'exploitation	<u>(1,021,608)</u>	<u>587,548</u>

REVENU NET DE PLACEMENTS

Revenu avant impôts sur le revenu	2,718,098	1,862,012
Impôts sur le revenu	<u>1,696,490</u>	<u>2,449,560</u>
Revenu net	<u>\$ 1,551,490</u>	<u>2,449,560</u>

notes aux états financiers

1 — PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les pratiques comptables suivantes:

- Les actions, les prêts hypothécaires et les dépôts à terme sont présentés au coût et les obligations au coût amorti, l'escompte ou la prime étant amorti en ligne droite de la date d'acquisition jusqu'à l'échéance;
- Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants:

	Méthode d'amortissement	Taux
Automobile	Dégressif	30%
Mobilier et agencement	Dégressif	20%
Améliorations locatives	Linéaire	10%

- Les primes non acquises sont calculées à 80% de leur valeur réelle;
- Les impôts sur le revenu sont calculés selon la méthode de l'impôt exigible;
- Les frais directs tels que commissions, taxes sur primes et autres déboursés ainsi que les revenus de commission sont imputés aux opérations lorsqu'encourus, alors que les revenus de primes sont inscrits aux revenus au prorata de la période de couverture.

Les états financiers de la compagnie diffèrent du rapport annuel soumis au Département des Assurances du Canada sur les points suivants:

- Les primes non acquises sont inférieures de \$798,536 (\$930,955 en 1977) à celles calculées dans le rapport annuel, déduction faite d'un montant de \$1,958,755 (\$756,510 en 1977) de frais et revenus reportés relatifs aux primes souscrites au cours de l'exercice, et;
- Les éléments suivants sont partie intégrante des surplus réservés dans le rapport annuel alors qu'ils sont inclus dans les bénéfices non répartis des états financiers:

	1978	1977
Créances des courtiers, antérieures au 1er octobre	\$ 631,963	678,719
Autres éléments d'actif	31,659	9,384
Insuffisance des dépôts des réassureurs non enregistrés	1,100,547	685,605
	<u>\$1,764,169</u>	<u>1,373,708</u>

La valeur totale des actifs de la compagnie au 31 décembre 1978 est suffisante pour couvrir le total du passif tel que requis par les articles 103 et 104 de la Loi sur les Compagnies d'Assurances Canadiennes et Britanniques.

2 — REDRESSEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

En conformité avec les pratiques prescrites ou permises par la Loi sur les Compagnies d'Assurances Canadiennes et Britanniques, la compagnie a modifié au cours de l'exercice les pratiques comptables suivantes:

- Présentation des placements à la valeur comptable au lieu de la valeur statutaire;
- Inscription des immobilisations à la valeur comptable nette;
- Élimination des placements pour le compte des réassureurs et du passif correspondant;
- Création des surplus réservés pour un montant égal à la moins-value des placements et à la valeur comptable nette des immobilisations.

Ces modifications ont été appliquées rétroactivement et ont entraîné les redressements suivants:

	1978	1977
Création des surplus réservés au début	\$ 697,563	1,343,069
Augmentation du revenu net	53,694	434,086

De plus, les postes des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1978 ont été affectés comme suit:

	Bilan	Résultats
Augmentation (diminution):		
Placements	\$ 731,368	75,972
Immobilisations à la valeur comptable nette	432,052	(22,278)
Placements pour le compte des réassureurs	(3,657,609)	
Dépôts des réassureurs	(3,657,609)	
Bénéfices non répartis	234,880	
Surplus réservés	928,540	
		<u>\$ 53,694</u>

3 — IMMOBILISATIONS

	1978		1977	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Automobile	\$ 9,906	4,854	9,906	6,934
Mobilier et agencement	431,752	281,617	391,618	311,886
Améliorations locatives	161,757	145,582	135,511	135,511
	<u>\$603,415</u>	<u>432,053</u>	<u>537,035</u>	<u>454,331</u>

4 — BAUX À LONG TERME

La compagnie est engagée d'après des baux à long terme échéant du 30 avril 1981 au 30 avril 2005 à payer un loyer annuel minimum de \$270,000 sur des espaces à bureau plus un montant additionnel pour défrayer les taxes et les dépenses d'entretien.

5 — LOI ANTI-INFLATION

La compagnie est assujettie aux contrôles sur les prix, marges bénéficiaires, dividendes et la rémunération promulgués par le Gouvernement fédéral aux termes de la Loi anti-inflation adoptée le 14 octobre 1975. La compagnie est d'avis qu'elle s'est conformée aux exigences de la législation.

6 — DATE D'APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

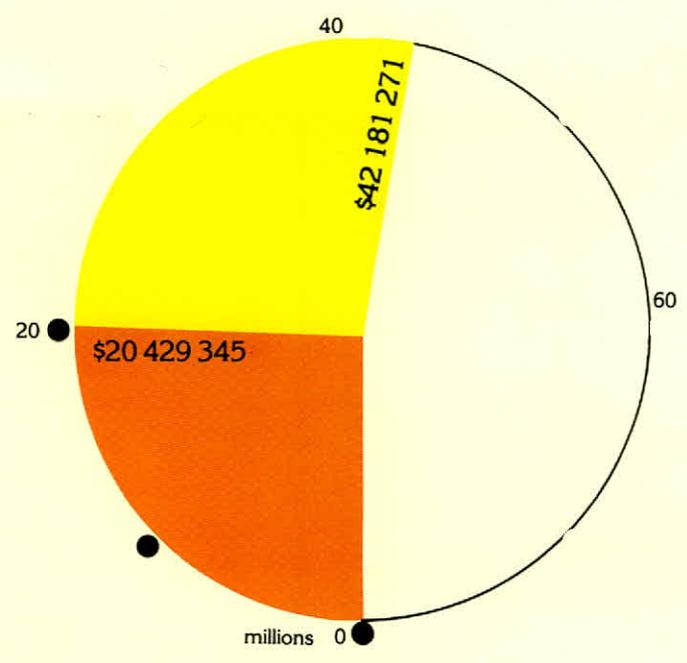
La direction a approuvé les états financiers de la compagnie le 21 février 1979.



statistiques

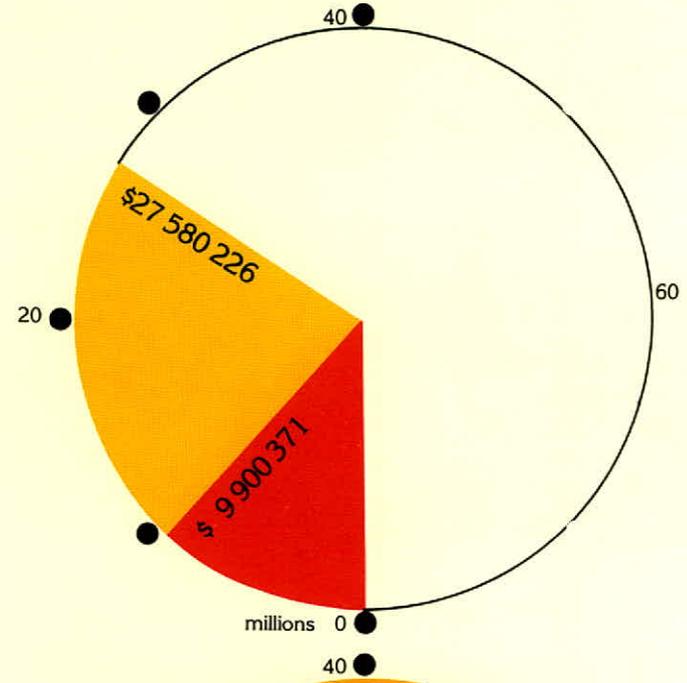
1974 ● 1978 ●

Actif



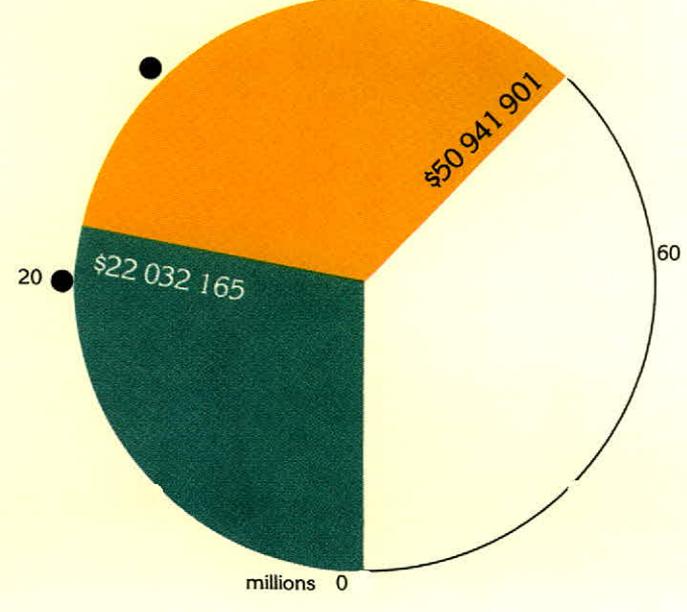
1974 ● 1978 ●

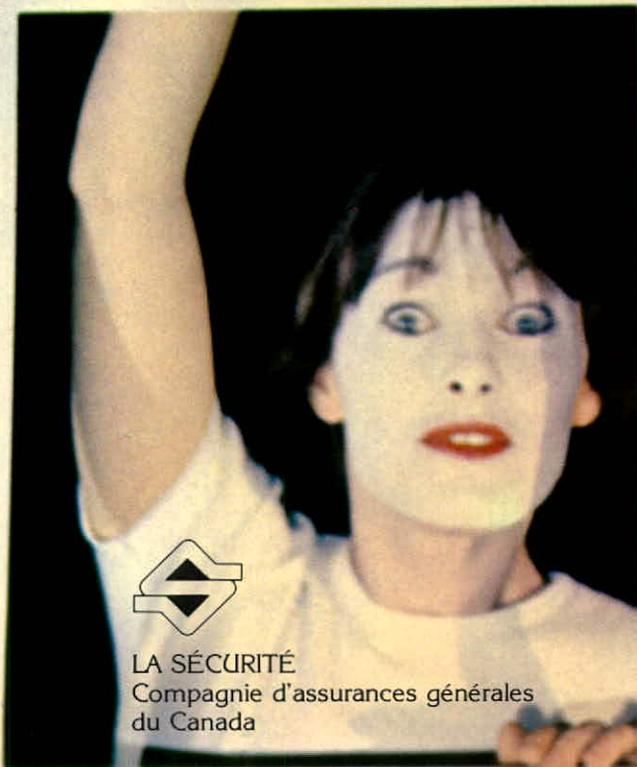
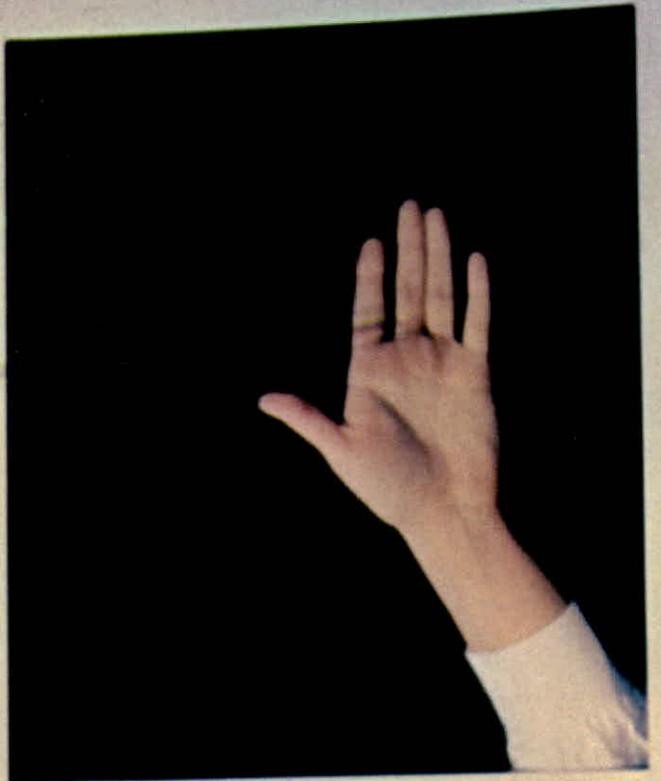
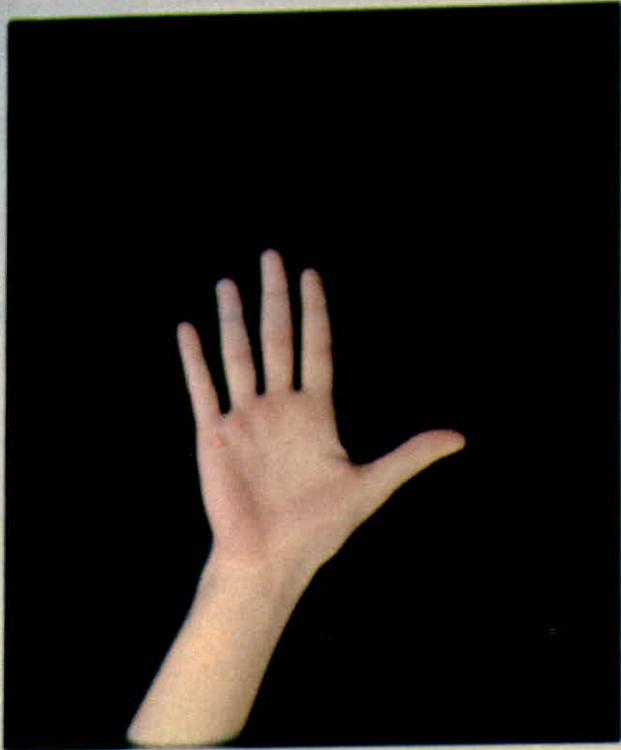
Primes non requises et provision pour réclamations en voie de règlement



1974 ● 1978 ●

Primes souscrites





LA SÉCURITÉ
Compagnie d'assurances générales
du Canada

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PHOTOGRAPHIE
Françoise Plante et Jean Morissette
Division communication

desjardins



mouvement
des caisses populaires
desjardins